

## Préparation aux concours administratifs français

Les concours administratifs français constituent la principale voie d'accès aux responsabilités exercées dans :

- la fonction publique d'État
- la fonction publique territoriale
- la fonction publique hospitalière

La PrépaConcours de Sciences Po vise à articuler les connaissances fondamentales et actualisées qui sont indispensables pour illustrer un propos argumenté tant pour l'écrit que pour l'oral des concours administratifs externes.

La préparation aux concours administratifs vous propose des enseignements dans chacune des matières des concours auxquels nous préparons, en mobilisant les meilleurs enseignants et intervenants.

[Consultez les résultats 2017 de notre préparation aux concours administratifs français.](#)

## Informations indispensables

L'année de préparation se répartit en :

- 28 semaines d'enseignements,
- 2 semaines d'intégration et des métiers (en janvier et en juin),
- 15 samedis consacrés à des galops dans chaque matière,
- Des oraux blancs prévus pour tous les admissibles aux concours,
- Une offre en ligne ouverte toute l'année, permettant l'accès aux enseignements fondamentaux, avec des possibilités de tests blancs et corrigés en ligne,
- 2 semaines de cycle accéléré,
- 2 galops d'été en ligne entre début juillet et fin août,
- Sas d'été.

## Concours

**13 concours préparés :**

- Administrateur des assemblées : [Assemblée Nationale](#) et [Sénat](#),
- Adjoint de direction à la [Banque de France](#),
- EHESP : [directeur d'hôpital](#), [directeur d'établissement sanitaire et social](#)
- [EN3S](#),
- [INET](#),
- [ENA](#),
- Ministère des Affaires étrangères : [secrétaire cadre général](#), [secrétaire cadre d'Orient](#), [conseiller cadre d'Orient](#),
- Tribunaux administratifs et cours administratives d'appel ([TA et CAA](#)),
- [Attaché de la Ville de Paris](#).

La [préparation aux concours judiciaires et juridiques](#) (ENM, Commissaire de police et Officier de gendarmerie) est assurée par l'Ecole de droit.

## Calendrier de la scolarité 2017 - 2018

- **Inscriptions administratives** : du 1er juillet au 30 septembre 2017
- **Enseignements** (hors langues) : du 2 octobre 2017 au 25 mai 2018
- **Rattrapages** : du 4 juin au 22 juin 2018
- **Enseignements de langues** : 1er semestre : du 2 octobre au 20 décembre 2017 ; 2e semestre : janvier à mai 2018
- **2 semaines d'intégration et des métiers** : du 7 au 12 janvier 2018 et du 18 au 22 juin 2018
- **Galops** : de novembre 2017 à avril 2018 (soit 15 samedis). Ce sont des exercices écrits qui prennent la forme d'épreuves de concours (compositions écrites, notes sur dossier). Selon les matières, un à deux galops seront organisés.
- **1er concours blanc** : du 26 février au 3 mars 2018
- **2e concours blanc** : du 28 mai au 1er juin 2018
- **Cycle accéléré** : Du 3 au 14 septembre (dates indicatives)

## Droits de scolarité

Pour toute information concernant les droits de scolarité, vous pouvez consulter le site de la [direction des études et de la scolarité](#).

Tout semestre entamé est dû, quel que soit le résultat du concours.

Pour plus d'informations, contactez l'Accueil administratif : [accueil.administratif@sciencespo.fr](mailto:accueil.administratif@sciencespo.fr)

## Admissions

- Les **étudiants de Master 2 à Sciences Po** ou les **diplômés de Sciences Po**, n'ont **pas besoin de présenter un dossier de candidature**. Ils intègrent la préparation aux concours administratifs en envoyant un mail à [prepaconcours@sciencespo.fr](mailto:prepaconcours@sciencespo.fr)
- Les candidats hors Sciences Po qui ont un niveau M2 ou sont en cours d'obtention d'un M2 [sont soumis aux épreuves d'admission](#).

## Pour en savoir plus